

SCOTT

(Nom de la Municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil, soit le lundi 7 avril 2014 à 19 :30 hres, au 1, 8^{ème} Rue.

Demande de dérogation mineure pour le lot numéro 2 721 531

Situé au 4051, rang Saint-Étienne

Demande de dérogation mineure pour la création d'un nouveau lot (5 476 348) à même le lot 2 721 531 dans le but de vendre ce nouveau lot pour la présence du puits de captage d'eaux souterraines au lot voisin portant le numéro 2 721 530, ce nouveau lot créé a une superficie de 101,9 m² et un frontage de 9.32 m.

Selon le tableau des superficies et dimensions minimales des emplacements; Pour un emplacement situé à l'intérieur d'un corridor riverain mais non riverain sans service;

La superficie doit avoir un minimum de 3 700 m², donc une dérogation de 3 598.1 m²;
Le frontage doit avoir un minimum de 45 m, donc une dérogation de 35.69 m.

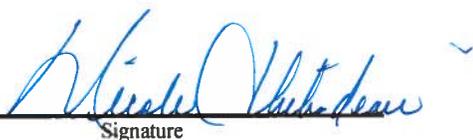
Demande de dérogation mineure pour la modification du lot numéro 2 721 531 pour un frontage de 32.60 m;

Selon le tableau des superficies et dimensions minimales des emplacements; Pour un emplacement à l'intérieur d'un corridor riverain mais non riverain avec service;

Le frontage doit avoir entre 20 et 30 m, donc une dérogation de 2.6 m.

Ce nouveau lot numéro 5 476 348 sera non constructible et indissociable au lot numéro 2 721 530.

DONNÉ à Scott, ce 18 mars 2014


Signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je soussignée Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 18 mars 2014, entre 15 :30 hres et 16 :30 hres.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 18 mars 2014.


Signature


Titre